

**POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ESG
(ENVIRONNEMENT, SOCIAL, GOUVERNANCE)
ET
POLITIQUE D'EXCLUSION**

Introduction

La politique de gestion de portefeuilles de PERGAM est fondée sur une analyse financière approfondie des entreprises dans laquelle la société investit. Bien que la société de gestion ne gère aucun fonds labellisé ISR, Greenfin ou Finansol à ce jour, nous sommes convaincus que l'intégration de critères extra-financiers, en particulier Environnementaux, Sociaux et/ou de Gouvernance, complète et améliore la pertinence de nos analyses.

Cette politique d'exclusion concerne :

- toutes les activités de PERGAM et concerne par conséquent tant les mandats de gestion discrétionnaires que la gestion collective (en gestion directe ou en délégation de gestion) ;
- tous les types de titres et instruments : actions et/ou obligations émises par une société exclue et produits dérivés dont le sous-jacent unique est une société exclue.

Avant l'investissement

Tout nouveau dossier d'investissement considéré doit respecter les exigences fixées par la politique d'exclusion. Un contrôle pré-trade est donc réalisé avant tout investissement.

Pendant la période de détention

PERGAM suit les informations disponibles. Tout nouveau réinvestissement doit prendre en compte les progrès réalisés dans le cadre des plans d'amélioration afin de réévaluer si les risques ESG identifiés initialement ont diminué (ou non).

Secteurs exclus

La politique vise à exclure tout investissement dans les émetteurs qui réalisent plus de 20% de leur chiffre d'affaires (direct ou indirect) dans les secteurs suivants :

1. Tabac

Cette décision reflète notre souhait de ne pas s'engager dans des activités même légales ayant des effets négatifs avérés tant sur la santé physique et morale que sur le risque d'accoutumance.

Pergam n'investira pas dans l'industrie du tabac, notamment les fabricants et grossistes de cigarettes, de tabac, de cigarettes électroniques et de produits associés.

2. Pornographie

Pergam ne souhaite pas être impliquée dans les activités pornographiques, même légales. Pergam n'investira donc pas dans des sociétés qui ont pour activités principales la fabrication ou la distribution de contenus pornographiques.

3. Charbon

Cette décision reflète notre engagement en matière de lutte contre le changement climatique et de gestion de la transition énergétique.

Pergam n'investira pas dans des sociétés qui ont pour activités principales l'extraction de charbon et la production ou la vente d'énergie à base de charbon.

4. **Armement**

Conformément à la loi, les entreprises qui sont impliquées dans la fabrication ou le commerce des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions (exclusions consécutives à la ratification par la France des traités d'Ottawa de 1997 et d'Oslo de 2008) ainsi que des armes chimiques, biologiques et à uranium appauvri sont également exclues.

Nos engagements se traduisent par une vigilance dans nos portefeuilles à l'égard des titres d'émetteurs figurant dans cette liste d'exclusion. Ces dispositions s'appliquent aux investissements portant sur des émetteurs qui réalisent plus de 20% de leur chiffre d'affaires (direct ou indirect) dans un des secteurs ci-dessus. Les fonds gérés par PERGAM qui investissent dans d'autres fonds peuvent être exposés indirectement à des émetteurs non strictement conformes aux critères ci-dessus.

Contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD)

Notre politique d'exclusion nous permet de contribuer à notre échelle aux objectifs de développement durable suivants :



3 : Bonne santé et bien-être : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.

13 : L'atténuation a pour objectif de limiter fortement les émissions de CO₂ et ainsi de réduire les risques climatiques dans le futur.

16 : Paix, Justice et Institutions efficaces : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

Identification des émetteurs et actualisation

Afin de garantir la qualité et la fiabilité des informations utilisées, PERGAM utilise principalement les données des prestataires suivants : Sustanalytics, Confluence (ex Statpro Revolution).

La liste des exclusions sera revue annuellement en fonction de l'évolution des problématiques environnementales et sociétales. La présente politique sera mise à jour en conséquence.

Gouvernance

La gouvernance sera intégrée au Comité des Risques. Les membres permanents sont notamment, la Direction Générale, les responsables des fonctions de Gestion des Risques, Conformité, le Directeur de la Gestion. Les personnes invitées peuvent être les gérants de portefeuille, notamment dans le cas où un de leurs portefeuilles est investi dans une société identifiée comme impliquée dans une activité prévue par la politique d'exclusion.

Date de la dernière mise à jour : 31/12/2021

Ce document peut être actualisé à tout moment par PERGAM